

Puissance CAC 8%

PARIS

LONDRES

FRANCFORT

GENÈVE

MILAN

NEW YORK

SINGAPOUR

ZURICH



Eligible au PEA, à l'assurance vie et au compte titres

FCP de droit français conforme aux normes européennes,
agrée par l'AMF le 10/03/2009

Fonds à formule à capital non garanti à l'échéance

Code ISIN : FR0010725515

Puissance CAC 8% sur 8 ans éligible au PEA et à l'assurance vie

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce support n'est pas garanti à maturité.

Douzième placement dédié aux gestionnaires de fortune, Puissance CAC 8% est le nouveau fonds d'investissement d'Exane Derivatives, **éligible à la fois au PEA, à l'assurance vie et au compte titres.**

Simple et transparent, il est lié à la performance du CAC 40, l'indice de référence des 40 plus grandes capitalisations boursières françaises sur une durée d'investissement comprise entre 1 et 8 ans.

Pendant la période de souscription, jusqu'au 12 juin 2009, le taux de rémunération est de 5% par an.



8%¹ de gains potentiels par année écoulée et une maturité anticipée activable dès la 1^{ère} année

Dès qu'à une date anniversaire, l'indice CAC 40 est supérieur ou égal à son niveau initial, Puissance CAC 8% active une maturité anticipée et l'investisseur reçoit :

**100% du capital initialement investi
+ 8%¹ de gains par année écoulée depuis l'origine**

Le taux de rentabilité interne du placement est compris entre 6,4% et 8%.

Compte tenu des possibilités de maturité anticipée, la durée de vie du produit n'est pas connue à l'avance.

Année	Gains réalisés	Soit un TRI de
1	8%	8%
2	16%	7,7%
3	24%	7,4%
4	32%	7,2%
5	40%	7%
6	48%	6,8%
7	56%	6,6%
8	64%	6,4%



1. Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

Un capital protégé jusqu'à 50% de baisse de l'indice à échéance

En l'absence de maturité anticipée en cours de vie, l'investisseur reçoit à échéance des 8 ans :

► Si l'indice CAC 40 est supérieur ou égal à son niveau initial au bout de 8 ans

100% du capital initialement investi + 64%¹ de gains

(soit un TRI de 6,4% par an)

► Si l'indice CAC 40 est inférieur à son niveau initial et n'a pas baissé de plus de 50% au bout de 8 ans

100% du capital initialement investi

► Sinon

100% du capital initialement investi diminué de la baisse de l'indice CAC 40 au bout de 8 ans

Par défaut, le capital n'est pas garanti.



1. Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

L'indice CAC 40 : une référence simple et facile à suivre

Le CAC 40 est l'indice de référence de la Bourse française, composé des 40 plus grandes capitalisations cotées sur la place de Paris.

Le CAC 40 permet de s'exposer aux entreprises reflétant la tendance globale de l'économie française, affichant une bonne visibilité sur leur croissance et un endettement faible ou de solides cash-flows.

A travers cet indice, l'investisseur bénéficie d'une diversification sectorielle et de la simplicité dans le suivi des valeurs qui le composent. Il profite également d'une révision régulière de la composition de l'indice. Toutefois, il ne bénéficie pas des dividendes de l'indice.

Un point d'entrée historique sur le CAC 40

Début mars 2009, l'indice CAC 40 a retrouvé son niveau de juin 1997, effaçant sa progression sur 12 ans.

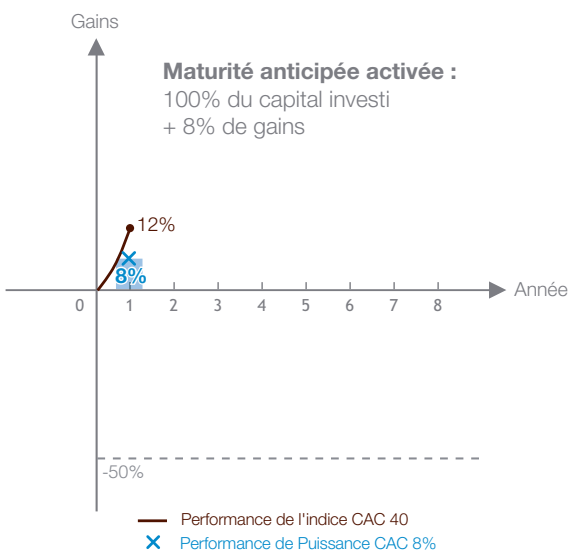
Evolution de l'indice CAC 40 depuis sa création



Configurations de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Puissance CAC 8%. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part d'Exane Derivatives.

Scénario très favorable

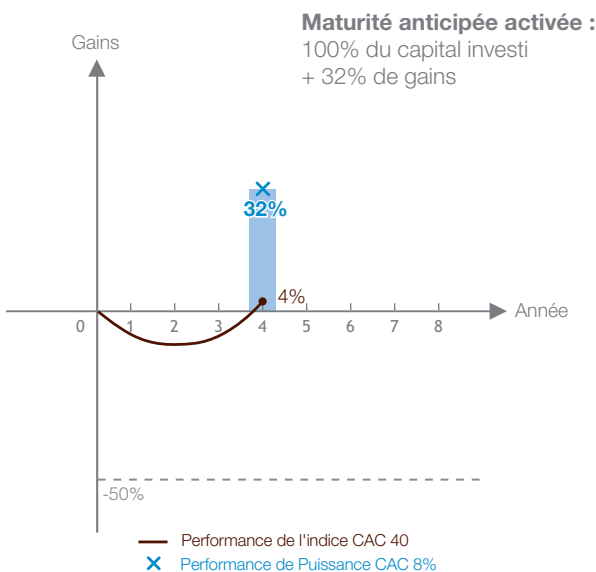


L'indice CAC 40 est supérieur à son niveau initial à la 1^{ère} date anniversaire.

► La maturité anticipée s'active à la 1^{ère} date anniversaire : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi et reçoit 8%¹ de gains.

► Taux de Rentabilité Interne : 8%

Scénario favorable



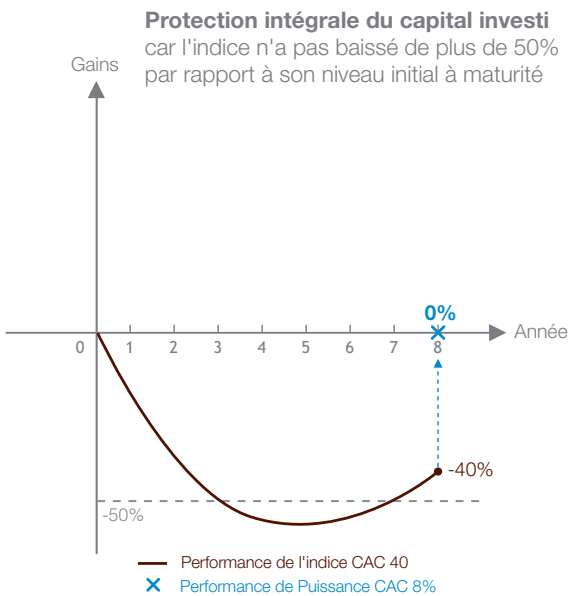
L'indice CAC 40 est supérieur à son niveau initial à la 4^{ème} date anniversaire et n'a jamais été supérieur ou égal à son niveau initial aux dates anniversaires précédentes.

► La maturité anticipée s'active à la 4^{ème} date anniversaire : l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi et reçoit 4 x 8%¹ soit 32%¹ de gains.

► Taux de Rentabilité Interne : 7,2%

1. Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sous déduction des commissions de souscription.

Scénario défavorable

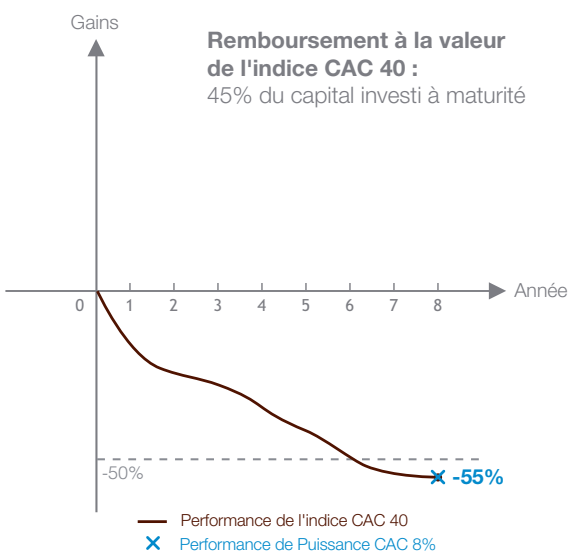


L'indice CAC 40 n'a pas baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la dernière date anniversaire.

► L'investisseur récupère à maturité l'intégralité de son capital initialement investi.

► Taux de Rentabilité Interne : 0%

Scénario très défavorable



L'indice CAC 40 a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la dernière date anniversaire.

► L'investisseur subit une perte en capital et reçoit le produit de la valeur liquidative de référence et du rendement depuis l'origine de l'indice CAC 40 (soit 450€ en année 8 pour un investissement initial de 1000€).

► Taux de Rentabilité Interne : -9,5%

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP PUISSANCE CAC 8%, éligible au PEA, est d'offrir la possibilité d'obtenir en cas de hausse ou de stabilité de l'indice CAC 40 un rendement élevé et un remboursement anticipé du capital. Le porteur prend un risque en capital à l'échéance dans le cas où l'indice CAC 40 baisserait par rapport à son niveau d'origine à chaque date de constatation annuelle et serait en baisse de plus de 50% au bout de 8 ans.

La formule est construite pour une durée maximale de 8 ans.

Dès qu'à une date de constatation annuelle de la formule, la performance de l'indice CAC 40 est positive ou nulle par rapport à son niveau d'origine, alors le porteur récupère son capital initial augmenté de 8% multiplié par le nombre d'années écoulées, soit un taux de rendement annuel du FCP compris entre 6,38% et 8%.

Cependant, si à chaque date de constatation annuelle, la performance de l'indice CAC 40 est négative par rapport à son niveau initial alors le porteur reçoit à maturité :

- ▶ son capital initial si l'indice CAC 40 n'a pas baissé de plus de 50%
- ▶ son capital initial diminué de la baisse de l'indice CAC 40, si l'indice CAC 40 a baissé de plus de 50%

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que le capital investi sur ce FCP n'est pas garanti à l'échéance.



Avantages & Inconvénients

Avantages

- La formule de remboursement est liée à la performance de l'indice CAC 40, la référence du marché actions français.
- A l'une des 7 premières dates de constatations annuelles, dès que l'indice CAC 40 a une performance positive ou nulle depuis l'origine, alors le porteur reçoit de façon anticipée son capital initial augmenté de 8% multiplié par le nombre d'années écoulées, soit un taux de rendement annuel du FCP compris entre 6,4% et 8%.
- Dès qu'à une date de constatation annuelle, l'indice CAC 40 réatteint son niveau initial (performance de l'indice nulle) ou repasse légèrement au-dessus de son niveau initial (performance de l'indice légèrement positive), alors le porteur bénéficie à travers l'investissement dans le FCP d'un TRI égal au minimum à 6,4%.
- Le capital est protégé jusqu'à une baisse de 50% de l'indice CAC 40 au bout de 8 ans, en l'absence de maturité anticipée.

Inconvénients

- La garantie de l'objectif de gestion ne bénéficie qu'aux porteurs ayant souscrit leurs parts avant le 12 juin 2009 et les ayant conservées jusqu'à la date de maturité effective.
- Le porteur renonce à la distribution des dividendes des titres composant l'indice CAC 40.
- Si, aux 7 premières dates de constatations annuelles, l'indice CAC 40 a toujours été en dessous de son niveau initial et qu'au bout de 8 ans, l'indice CAC 40 est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau d'origine, le porteur subit la baisse intégrale de l'indice et est donc exposé à un risque de perte en capital.
- Le taux de rentabilité interne du FCP est limité à 8% maximum.
- Compte tenu des possibilités de dissolution anticipée, le porteur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement.



Questions / Réponses

Puis-je souscrire Puissance CAC 8% dans mon PEA ?

Oui, l'investisseur peut souscrire ce FCP auprès de son gestionnaire de fortune dans le cadre d'un PEA mais aussi d'un contrat d'assurance vie et bénéficier des avantages de ces enveloppes fiscales. Puissance CAC 8% est aussi disponible dans un compte titres.

Quand puis-je souscrire ?

Pour bénéficier pleinement des garanties et performances apportées par Puissance CAC 8%, les souscriptions doivent être reçues avant le 12 juin 2009. Jusqu'à cette date, le taux de rémunération est de 5% par an. Au-delà de cette date, les souscriptions restent possibles à tout moment et s'effectuent au cours du jour.

Puis-je vendre mes parts en cours de vie ?

Puissance CAC 8% est construit dans la perspective d'un investissement sur 8 ans maximum. Il est toutefois possible de revendre ses parts avant cet horizon à un cours qui dépend des paramètres de marché ce jour-là, sans frais de sortie. Le souscripteur prend un risque en capital non mesurable, a priori, s'il est contraint de sortir avant l'horizon 8 ans.

Comment s'effectue la valorisation en cours de vie ?

A partir du 12 juin 2009, Puissance CAC 8% évolue en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement de la performance de l'indice CAC 40, de la volatilité, des taux d'intérêt et de la durée de vie résiduelle.

Caractéristiques-clés

Type :

FCP, fonds à formule conforme aux normes européennes

Eligibilité :

PEA, assurance vie, compte titres

Société de gestion :

Exane Asset Management

Dépositaire-Conservateur :

Société Générale

Comptable-Valorisateur :

EURO – VL (Filiale à 100% de la Société Générale)

Commissaire aux Comptes :

Cabinet SELLAM

Garant :

Exane Derivatives

Périodicité de la Valeur Liquidative :

Quotidienne

Dates de constatations annuelles :

11 juin 2010 - 10 juin 2011 - 12 juin 2012 - 12 juin 2013 -
12 juin 2014 - 12 juin 2015 - 10 juin 2016 - 12 juin 2017

Période de souscription :

jusqu'au 12 juin 2009

Date de Référence Initiale :

12 juin 2009

Date de Maturité Finale :

12 juin 2017

Code ISIN :

FR0010725515

Commission de souscription non acquise au FCP :

Max 3% TTC

Commission de souscription acquise au FCP :

0%

Commission de rachat non acquise au FCP :

Max 1% TTC

Commission de rachat acquise au FCP :

0%

Frais de gestion :

Max 2% TTC

Exane Derivatives, un savoir-faire au service de votre patrimoine

Fondé en 1990 et fort de 900 collaborateurs dans le monde, le groupe Exane est parmi les leaders sur les marchés financiers des actions et des dérivés.

En 2004, Exane et BNP Paribas ont conclu un accord de partenariat à travers lequel les deux groupes ont mis en commun leur expertise sur les actions en Europe. Ce partenariat conforte la solidité financière du groupe tout en préservant l'indépendance de ses choix stratégiques. En effet, si BNP Paribas détient 48,4% du capital d'Exane, les associés d'Exane conservent la majorité des droits de vote.

Sa filiale Exane Derivatives, spécialisée dans le domaine des produits structurés, conçoit des solutions d'investissement au carrefour de plusieurs exigences :

- Répondre concrètement aux attentes patrimoniales des investisseurs : performance, rendements réguliers, sécurité et liquidité.

- S'appuyer sur les convictions de marché de notre bureau de Recherche, largement reconnu en France et en Europe, afin de valoriser au mieux les perspectives économiques de demain.

- Mettre en œuvre le savoir-faire des équipes d'ingénierie financière pour rester à la pointe de l'innovation.

Exane Derivatives vous accompagne dans vos choix d'investissement en vous proposant des solutions à rendements réguliers ou capitalisés. Celles-ci sont recommandées exclusivement par votre gestionnaire de fortune et disponibles dans les contrats de la plupart des compagnies d'assurance vie.



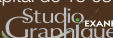
E X A N E



Derivatives

L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie du souscripteur sur la base de la valeur liquidative garantie à la Date de Maturité Effective. Une sortie de l'OPCVM à une date différente s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Pour plus de précisions explicitant les risques liés à l'OPCVM, notamment les risques de marché et les risques liés aux caractéristiques de la formule, nous vous conseillons de consulter le profil de risque du produit dans le prospectus du FCP Puissance CAC 8%. Le prospectus est disponible à l'adresse suivante : www.exane.com/structuredfunds et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Edité par Exane Derivatives - 16 avenue Matignon - 75008 Paris - Etablissement de crédit
Société en nom collectif au capital de 15 037 000 euros - RCS Paris 491 294 567 - Mars 2009

Réalisation  - Crédits photos : Getty Images

www.exaneprescripteurs.com